

### LE CONSEIL MUNICIPAL DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY S'EST ENGAGÉ À REVOIR LA PLANIFICATION DE SON TERRITOIRE ET À TENIR PRÉALABLEMENT UN EXERCICE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE.

Comptant un peu plus de 9 500 résidents, la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a connu, depuis 2006, une croissance démographique importante. De plus, sa proximité à la Capitale-Nationale et la présence de pôles récréotouristiques majeurs sur son territoire génèrent une pression constante sur le développement immobilier et touristique.

Dans leur volonté de s'investir activement dans le bien-être de leur communauté, les élus désirent établir une vision d'avenir et des approches innovatrices qui permettront à la Municipalité de se démarquer, par :

- la place du citoyen au cœur des prises de décisions et des services;
- la protection et la mise en valeur de son patrimoine nature;
- la mise en valeur des potentiels de développement économique, touristique, social et culturel.

C'est dans cette optique que les élus souhaitent entreprendre une démarche de planification stratégique.

Au cours de la séance du conseil municipal de mars dernier, les élus ont adopté plusieurs résolutions visant à restreindre les vues de développement

dans les secteurs récréotouristiques d'envergure, tels la Station touristique Stoneham et le Club de Golf Stoneham. Pendant la période de réflexion nécessaire à la planification stratégique, ces restrictions permettront de s'assurer que les efforts de planification ne seront pas minimisés par des demandes et le dépôt de projets qui exposeraient la portée des nouvelles orientations et règles d'aménagement et d'urbanisme en voie d'être déterminées.

Actuellement, le développement immobilier est déjà paralysé pour une période de 2 à 3 ans. En effet, la Municipalité doit améliorer son usine de traitement de l'eau usée (rejet au cours d'eau) puisqu'elle est tenue d'améliorer sa performance en termes de rejets. Localisée en amont du Lac Saint-Charles, qui sert de réservoir d'eau potable pour une partie importante des résidents de la Ville de Québec. Nous travaillons à améliorer l'efficacité de nos systèmes de traitement, et pendant cette période, le conseil municipal s'est engagé à ne pas signer de nouvelles ententes permettant le prolongement des infrastructures d'égout public.

Il est maintenant temps d'entreprendre une démarche avec les citoyens et de repenser notre municipalité de demain.

### PROGRAMME DE FINANCEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AUTONOMES

Les propriétaires de résidences unifamiliales qui ne sont pas desservies par le réseau d'égout sanitaire de la Municipalité et qui doivent reconstruire leurs installations pourront bénéficier d'un financement municipal couvrant la totalité des coûts de reconstruction (maximum 40 000\$).

Le remboursement de ce financement s'effectuera annuellement à même le compte de taxes municipales, sur une période de 20 ans. Les propriétaires qui souhaitent profiter de ce service doivent adresser leur demande au directeur général, M. Louis Desrosiers, à l'adresse suivante : [cnadeau@villestoneham.com](mailto:cnadeau@villestoneham.com).

*Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec madame Louise Larivière du service des finances à l'adresse suivante : [llariviere@villestoneham.com](mailto:llariviere@villestoneham.com).*

*Naturellement différent !*

